



Régulation de charge (nouveau propriétaire)

Par **beni8**, le **21/10/2017** à **12:42**

Bonjour à tous,
Je suis propriétaire d'un studio depuis le mois d'avril 2017, je paye depuis mes charges tous les 3 mois (env. 160€).
Je viens de recevoir dans mon dernier appel de fonds en plus de mes 160€, 167€ de regulation du 01/04/2016 au 31/03/2017.
N'étant pas propriétaire à ces dates là je ne comprends pas pourquoi je devrais payer ces 167€.
Mes questions sont les suivantes: rn- Est-ce normale ?rn- Dois-je payer ?rn- Dans le cas contraire que dois-je faire ?
Merci d'avance de vos aides et conseils :)
Cordialement.

Par **Lag0**, le **21/10/2017** à **14:19**

Bonjour,
Oui c'est normal, c'est même la loi...
C'est le propriétaire au moment de l'appel de fonds qui paie.
Au moment de l'achat, vous avez peut-être (c'est ce qu'on fait en tout cas) passé un accord avec votre vendeur pour qu'il vous rembourse ce genre de débours.
Mais cet accord n'est pas opposable à la copropriété. Vous devez payer et ensuite, éventuellement, vous faire rembourser par votre vendeur.
Plus d'infos : <https://www.pap.fr/conseils/achat-vente/acheter-en-copropriete-qui-paie-quoi/a1676/charges-de-copropriete-qui-paie-quoi>

Par **beni8**, le **21/10/2017** à **14:33**

Merci Lag0.
Il ne me reste plus qu'à payer.
Cordialement.